



Septembre 2020

GROUPAMA RÉGIONAL
Entreprise régie par le Code des assurances
Réalisateur

Assurance impayés

Conditions particulières

 pour les PME de l'agroalimentaire ayant un chiffre d'affaires inférieur à 3 M€

SOUSCRIPTEUR	
Raison sociale	
Adresse	
Code postal	Ville
	E-mail
N° SIREN	Signataire

DÉCLARATION RELATIVE AU RISQUE			
Activité(s)		Code NAF	
Exercice	Chiffre d'affaires France (HT)	Chiffre d'affaires export (HT)	Créances douteuses

ASSURANCE IMPAYÉS
Exclusion de créances : 150 €
Franchise : 150 €
Limite des clients non dénommés : 3 000 €
Délai de paiement maximum : 150 jours
Quotité : Clients dénommés 90 % • Clients non dénommés 65 %
Surprime pour dépassement du nombre maximum d'options : 17 € HT
Pays couverts : voir document joint « Zones géographiques »

PROTECTION JURIDIQUE DES LITIGES COMMERCIAUX	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
Lorsque Groupama Assurance-crédit & Caution refuse sa garantie au motif exclusif de la présence d'un litige commercial, Groupama Assurance-crédit & Caution transférera automatiquement à la Société Française de Protection Juridique le dossier de l'assuré, conformément à l'annexe B des Conditions générales.	
Prime complémentaire HT : 6 % de la prime annuelle HT choisie dans le tableau.	

GARANTIE ASSURANCE-CRÉDIT							VOTRE CHOIX
Prime annuelle HT	Maximum d'indemnité par exercice d'assurance		Zones géographiques couvertes			Nombre maximum d'options	
	Durée du contrat		France	Zone 1	Zone 2		
1 980 €	15 000 €	30 000 €	x			20	
2 750 €	20 000 €	40 000 €	x	x		20	
3 575 €	30 000 €	60 000 €	x	x		25	
4 675 €	40 000 €	80 000 €	x	x	x	25	
6 050 €	50 000 €	100 000 €	x	x	x	35	
7 700 €	65 000 €	130 000 €	x	x	x	45	
9 350 €	80 000 €	160 000 €	x	x	x	55	
11 000 €	100 000 €	200 000 €	x	x	x	65	

DURÉE DU CONTRAT	Biennale <input type="checkbox"/>	Annuelle <input checked="" type="checkbox"/>
------------------	-----------------------------------	--

LE SOUSCRIPTEUR MENTIONNÉ CI-CONTRE

- reconnaît avoir reçu un exemplaire des **Conditions générales** en avoir pris connaissance et les accepter ;
- reconnaît avoir reçu le document « **Zones géographiques** » ;
- adhère aux dispositions du contrat ;
- adhère aux conditions du contrat de recouvrement Giprec (voir annexe A des Conditions générales) ;
- déclare conformes et sincères les informations mentionnées sur la présente adhésion.

Le présent contrat prendra effet le 1^{er} / /
 Il est conclu pour la durée choisie ci-dessus et renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions de durée que le contrat initial, avec la possibilité de le résilier moyennant un **préavis de trois mois** avant la date d'échéance.

Fait à le . . / . . /
 Signature du souscripteur

Cachet

CADRE RÉSERVÉ À GROUPAMA



Fait à
 le . . / . . /
 Signature de l'assureur

Cachet

Retourner 2 exemplaires signés à Groupama Assurance-crédit & Caution

